

51^e Session du Conseil de développement industriel

Vienne, 3-6 juillet 2023

Déclaration du Burkina Faso au titre du point 10 de l'ordre du jour: Industrie climatiquement neutre et économie circulaire

Monsieur le Président,

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du G77+ la Chine ainsi que du Groupe africain et souhaite faire les observations suivantes à titre national sur la stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques.

Monsieur le Président,

Le dérèglement climatique qui constitue l'une des plus graves menaces contemporaines à la stabilité, la sécurité et la prospérité des Etats, est en grande partie dû à l'action de l'homme sur la nature. La survie de l'humanité implique donc le devoir de protéger notre planète par une inversion de la tendance du réchauffement climatique.

C'est pourquoi, ma délégation salue à sa juste valeur le processus d'élaboration de ce projet de stratégie de l'ONUDI qui a pour but de réaliser les objectifs climatiques prioritaires des Etats membres liés à un développement industriel inclusif et durable.

Cette stratégie et son plan d'action doivent prendre en compte la nécessité d'une « justice climatique » qui voudrait que les plus grands pollueurs participent au financement des pays du sud, notamment ceux d'Afrique les plus touchés par la crise climatique. Cela passe par les transferts de technologies nécessaires à la prévention des risques de catastrophes climatiques ainsi qu'à la réussite de la transition énergétique dans les pays africains vers des sources d'énergie plus propre.

Monsieur le Président,

Il ne fait pas de doute que la lutte contre les changements climatiques passe également par l'adoption de modes de production et de consommation plus soucieux des normes environnementales.

C'est pourquoi, le Burkina Faso s'emploie désormais à la mise en œuvre des principes d'économie circulaire dans sa politique de développement durable. A cet effet, il a adopté en mai 2014 une loi portant interdiction de production, d'importation, de commercialisation et de distribution des emballages et sachets non biodégradables. En outre, en collaboration avec ses partenaires, le Burkina Faso apporte son soutien aux entreprises, projets et startups évoluant dans le recyclage de déchets plastiques, textiles, électriques, électroniques, alimentaires et des ordures ménagères.

Monsieur le Président,

Les effets néfastes de la crise climatique se manifestent dans nos pays avec beaucoup d'acuité. Ma délégation saisit donc cette occasion pour réitérer son plaidoyer pour l'édification de compétences et l'acquisitions de technologies nécessaires à la culture de la résilience et au renforcement du caractère circulaire de l'économie burkinabè, en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable. Je n'ai pas de doute que la démarche inclusive et participative adoptée dans le cadre de l'élaboration de cette importante stratégie permettra de prendre en compte les besoins spécifiques des Etats membres.

Sur ces commentaires, ma délégation prend note des informations contenues dans le document IDB.51/19.

Je vous remercie